Trente-et-unième Année. — N° 64 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. VENDREDI 5 MARS 1886

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 4 MARS 1886

LIBERTÉ & TYRANNIE

Le 10 avril 1857, sous l'inspiration de M. Duruy, le Corps législatif votait un projet de loi ainsi conçu :

« Toute commune de 500 habitants et au-dessus est tenue d'avoir au moins une école publique de filles, si elle n'en est pas dispensée par le conseil départemental. »

Or, malgré cette disposition formelle, il se trouve qu'aujourd'hui un assez grand nombre de communes de 500 habitants et au-dessus ne possèdent pas encore d'écoles publiques.

Quelques-unes d'entre elles ont obtenu, sans doute, la dispense prévue par la loi. D'autres ont continué à se contenter, comme par le passé, d'écoles privées, la plupart du temps d'écoles congréganistes, qui ne coûtent presque rien aux parents et rien du tout à la commune.

Et depuis vingt ans, nous avons vu se succéder, en l'hôtel de la rue de Grenelle, des ministres assez libéraux pour tolérer un état de choses qui concilie dans une certaine mesure les intérêts de l'enseignement populaire avec ceux des finances communales.

Mais M. Goblet qui, décidément, quoiqu'il ait essayé quelque temps de s'en donner l'air, n'est pas du tout un libéral, s'est ému de ces prétendues irrégularités et a entrepris d'y mettre un terme. Il vient d'adresser aux préfets une circulaire pour les inviter à contraindre les communes de se conformer coûte que coûte, à la loi du 10 avril 1867.

Voilà donc les communes obligées de s'imposer, pour obéir au ministre, des dépenses qu'elles avaient considérées jusqu'ici comme au-dessus de leurs forces.

Sans doute l'Etat leur viendra en aide et supportera une partie des frais ; la caisse des écoles est là, si tant est qu'elle contienne encore quelque argent dans ses tiroirs.

Mais, comme elle ne payera pas tout, les communes pauvres seront forcées de contracter des emprunts ou d'augmenter les taxes déjà lourdes qui pèsent sur la population ; elles devront par conséquent s'obérer, se ruiner d'avantage.

Nous nous demandons bien, il est vrai, ce que ferait le Gouvernement, si les communes qui ne peuvent ou ne veulent se soumettre aux exigences de M. Goblet, opposaient à son ukase tout simplement une résistance passive?

Il destituerait les maires et les adjoints, il dissoudrait les conseils municipaux?

Et après?

Irait-il jusqu'à remplacer les autorités et les assemblées élues par des commissions, et par des commissions nommées par lui avec mission d'imposer d'office les communes récalcitrantes?

Nous en doutons.

Mais la circulaire de M. Goblet, de quelque application qu'elle soit susceptible et quelques vexations qu'elle entraîne après elle, nous permet déjà à elle seule d'apprécier quelle différence il y a entre les hommes qui gouvernent aujourd'hui la France et ceux qui l'administreront à une autre époque.

D'un article de loi qui, dans la pensée de M. Duruy, ne pouvait servir qu'au progrès et à la liberté, parce qu'on ne devait l'observer qu'avec toute la prudence et la modération nécessaires, M. Goblet, en en réclamant impérieusement l'exécution complète et immédiate, a su faire un instrument de persécution et de tyrannie.

NOUVELLES DU JOUR

L'élection législative du Morbihan

Le comité conservateur du Morbihan a choisi pour candidat à l'élection législative du 14 mars, M. Emile Lorois, conseiller général et frère du député qu'il s'agit de remplacer.

Exercices de torpilles

Toulon, 3 février. — Les exercices de torpilles dans la rade des îles d'Hyères ont commencé à 11 heures, malgré un temps pluvieux. L'*Amiral Duperré* a simulé une attaque, à l'aide de ses torpilles, contre le navire ennemi figuré par un but flottant que remorquait le *Robuste*. L'amiral Baux suivait les expériences à bord du *Robuste*.

Le capitaine de vaisseau Barbara commandait l'attaque à bord de l'*Amiral Duperré*.

La première partie du programme terminée, les torpilleurs portant les n°s 58 et 59 ont simulé une attaque contre l'*Amiral-Duperré*, qui cherchait à détruire les assaillants par une vive canonnade. Les torpilleurs évoluaient avec une rapidité et une précision merveilleuses. Une torpille Withead lancée contre l'*Amiral-Duperré* s'est brisée, prouvant ainsi qu'elle avait touché le but. Les exercices se sont terminés à 3 heures.

Demain, 18 torpilleurs concentrés à Toulon vont, dans la même rade, se livrer à des exercices d'ensemble plus complets.

M. Jules Simon

Il a paru intéressant à un de nos confrères de rechercher si M. Jules Simon qui avait été initié le 3 juillet 1870 dans la loge *Le Réveil maçonnique*, orient de Boulogne-sur-Seine et qui avait fait assez longtemps partie du Suprême Conseil Ecossais, appartenait encore à la franc-maçonnerie. Il nous semblait que celui qui s'était constitué le défenseur de la liberté contre les projets maçonniques du F∴ Jules Ferry, que celui qui se moque si agréablement dans *le Matin* des hommes et des choses de la maçonnerie, ne devait plus appartenir à cette institution.

Effectivement, M. Jules Simon, sénateur, ancien ministre, a envoyé le 24 septembre 1880, sa démission au Suprême Conseil, qui a daigné l'accepter le 30 du même mois.

Le traitement de la rage

La Perseveranza, de Milan, ouvre une souscription pour la création, à Paris, d'un hôpital international où les individus atteints de la rage seraient soignés par M. Pasteur.

La première souscription produit 5.000 francs.

Paris, 3 mars. — M. Pasteur a reçu avant-hier la dépêche suivante de Smolensk Russie : « 20 personnes mordues par un loup enragé. Faut-il les envoyer ? » L'illustre savant a répondu immédiatement par télégramme : « Envoyez à Paris toutes personnes mordues. »

Le débarquement des troupes revenues du Tonkin

On lit dans le *Temps* : « Nous avons déjà annoncé que le débarquement des troupes revenant du Tonkin ne s'effectuerait ni à Toulon ni à Marseille. Il est à présumer qu'il aura lieu en un point de la côte de Provence éloigné de tout centre important, probablement du côté des îles d'Hyères où l'on pourra prendre les précautions les plus minutieuses.

» On nous assure qu'on procédera à un nettoyage à fond des effets et du linge des hommes avant leur mise en route, et que le ministre de la guerre a déjà donné des ordres en conséquence. »

La laïcisation à Marseille

Marseille, 3 mars. — Les protestations remises aujourd'hui à la Préfecture et à la Mairie contre la laïcisation des hôpitaux ont réuni 30,000 signatures de personnes honorables.

L'anniversaire du couronnement de Léon XIII

Rome, 3 mars. — A l'occasion de l'anniversaire du couronnement de Léon XIII, une grande cérémonie a eu lieu aujourd'hui à la chapelle Sixtine, où le Souverain Pontife s'est rendu, tiare en tête, porté sur la *sedia gestatoria*.

Dans l'assistance on remarquait les cardinaux, les évêques présents à Rome, les prélats, les camériers, les membres du corps diplomatique, les chevaliers de Malte et les membres de la noblesse romaine. C'est le cardinal secrétaire d'Etat qui a chanté la sainte messe.

Le Souverain Pontife a fait distribuer 16,000 francs aux familles pauvres de Rome, par l'intermédiaire de son aumônier secret, Mgr Sanminiatelli.

Un anachronisme

On sait que lord Randolphe Churchill vient de faire, dans les districts protestants de l'Irlande, une campagne politique contre l'*Home Rule*. Le jeune chef tory n'a rien trouvé de mieux pour combattre les vœux des Irlandais que de faire appel aux passions confessionnelles, en réveillant les vieilles haines contre le « papisme ». Cette tentative de lord Randolph Churchill a soulevé, parmi les catholiques anglais, de très vives protestations. Un des catholiques anglais les plus éminents, membre de la Chambre des pairs, lord Denbigh, ainsi que le duc de Norfolk, dans une réunion du Carlton-Club, ont vigoureusement condamné le maladroit et injustifiable appel de lord Randolphe Churchill à des préjugés et à des passions d'un autre âge.

A DECAZEVILLE

Camélinat et Basly

Le *Temps* publie cette correspondance :

« Dans une réunion tenue hier, M. Camélinat a, dans le style qui lui est propre, déclamé contre le gouvernement, qu'il a accusé de faire cause commune avec la Compagnie et de chercher une occasion d'exercer des rigueurs contre la classe ouvrière. Rappelant l'interpellation que M. Basly a faite à la Chambre, au sujet des troubles du 26 janvier, il a nettement affirmé que les républicains s'étaient, dans cette rencontre, unis aux réactionnaires pour soutenir la Compagnie, et son blâme énergique s'étendait assurément à plus d'un membre de l'extrême gauche. Après avoir annoncé que, lors de l'exécution (*sic*) de M. Watrin, la bourgeoisie avait eu peur, il a affirmé que M. Basly en lui resterait ici pour se placer entre les baïonnettes et les mineurs. Enfin, il a encouragé les grévistes à la résistance.

« M. Basly a enchérit sur ces violences, s'il est possible. Dans un langage dont l'incorrection et le désordre augmentaient pour ainsi dire la brutalité, il a évoqué le souvenir de la grève qui eut lieu à Anzin en 1874 et s'est glorifié du rôle qu'il y avait joué : à cette occasion, il a rappelé que, tandis que les ouvriers n'avaient que du pain pour se nourrir, les millionnaires vivaient grassement dans les hôtels. Il a bruyamment reproché au gouvernement de vouloir fusiller les ouvriers; il a même annoncé que dix mille d'entre eux, pas moins, seront mitraillés demain. Au reste, il n'a pas été plus applaudi que son collègue M. Camélinat, soit que les mineurs condamnent de telles excitations, soit qu'ils n'entendent pas le sens des discours qui sont prononcés.

» C'est, en effet, mon sentiment que les prédications inconsidérées des deux députés de l'extrême-gauche demeurent sans influence sur l'esprit des mineurs. On se tromperait si l'on croyait que ceux-ci se déterminent d'après les conseils de ces membres du Parlement ou bien qu'ils entendent convertir en faits les théories socialistes; ils n'ont d'autre but que d'obtenir de la Compagnie des concessions qu'ils jugent indispensables.

» Non contents de répandre ici ces paroles de feu, MM. Basly et Camélinat sont encore allés les porter à Firmy et à Combes, dans le but d'amener par la persuasion les quelques ouvriers qui sont encore à ces chantiers à abandonner leurs travaux. »

***

Decazeville, 3 mars. — M. Basly a annoncé que M. Camélinat ou lui interpellerait prochainement le gouvernement. L'ordre règne, grâce aux mesures sérieuses qui ont été prises par les autorités militaires. Les grévistes continuent à tenir des conciliabules; ils se confirment dans les sentiments de résistance absolue. Les pourparlers engagés en vue d'une entente entre les ouvriers et la Compagnie sont abandonnés, et ils ne seront pas repris tant que MM. Basly, Camélinat et Duc-Quercy n'auront pas quitté Decazeville.

L'extrême-gauche

Paris, 3 mars. — Une délégation de l'extrême-gauche composée de MM. Clemenceau, Lefèvre, Laisant, Ladoit et Vickersheimer s'est rendu rendue aujourd'hui auprès du ministre des travaux publics pour s'entretenir de la grève de Decazeville.

M. Baïhaut a déclaré que le gouvernement était disposé à accepter la discussion immédiate de l'interpellation si le dépôt en est fait.

Le gouvernement, a ajouté le ministre, est suffisamment armé contre la Compagnie. Il peut parfaitement mettre la Compagnie en demeure d'assurer la garde de ses chantiers. Au besoin le gouvernement assurerait l'ordre public aux frais de l'administration. Dans le cas où la Compagnie abandonnerait l'exploitation des mines, l'Etat prendrait des mesures qui permettraient de conserver la clientèle jusqu'à ce qu'une nouvelle mise en adjudication ait lieu.

Il pourrait se faire que personne ne se présentât pour une nouvelle adjudication; alors la situation de l'Etat serait fort délicate. L'Etat se substituerait-il complètement à la compagnie avec l'aide des mineurs? Mais cette mesure pourrait entraîner les ouvriers des autres compagnies à se mettre en grève pour arriver au même but. Le ministre ne sait encore à quelle solution il s'arrêtera et doit porter la question demain devant le conseil.

La journée de mercredi

Decazeville, 3 mars. — MM. de Rauneville et Schneider sont partis hier et M. Ferdinand Raoul Duval aujourd'hui ; il n'y a rien de changé à la décision de la Compagnie. M. Camélinat est parti ce matin ; il interpellera probablement le ministère demain. Je viens de parcourir la région ; à Aubin, le Gua, Cransac, la Compagnie est indépendante ; les ouvriers travaillent partout, le calme est complet. Les troupes garnissent les usines pour empêcher l'irruption des grévistes.

Les forges de Firmy travaillent toujours; le charbon extrait ne suffira pas pour alimenter les forges et les fonderies. Il faut journellement 100 tonnes de charbon anglais.

La nouvelle donnée de l'asphyxie de plusieurs soldats du génie dans les mines est complètement inexact, aucun soldat n'est descendu. La compagnie assure le service de sauvegarde avec les employés. Dimanche, les ouvriers toucheront un à compte sur la première quinzaine du mois; ils auront encore dix jours de travail à toucher, et puis, plus rien.

On espère que devant cette triste perspective ils reprendront le travail. La compagnie les reprendra tous, sauf les meneurs qui sont environ cinquante.

Soubrie, qui a été arrêté hier, sera jugé mardi à Villefranche. On a arrêté cette après-midi et expédié à Villefranche un meneur, nommé Garrigue, qui s'était posté à l'entrée du puits de Firmy et menaçait de voies de fait les mineurs qui continueraient le travail.

Le préfet est parti pour Rodez par le train qui emmenait Garringue ; il reviendra probablement demain.

Il y a eu aujourd'hui à Combes une grande réunion de mineurs ou l'on a décidé la nomination de dix délégués.

***

Decazeville, 3 mars, 5 h. 55. — Le nommé Garnié, manœuvre à Firmy, a été mis en état d'arrestation et envoyé à Villefranche, sous l'inculpation de menaces faites aux ouvriers qui ne veulent pas se mettre en grève.

MM. Basly, Camélinat et Duc-Quercy continuent leur propagande de violences et promettent d'abondantes souscriptions.

Meeting de la salle Rivoli à Paris

La résolution suivante a été votée, hier, à l'unanimité par les citoyens réunis à la salle Rivoli :

« Considérant que le gouvernement de la République, jusqu'ici, n'a pas eu l'énergie d'imposer à la Compagnie de Decazeville la réalisation immédiate des promesses faites aux mineurs par son représentant direct : le préfet de l'Aveyron.

« Que le délai consenti par les mineurs étant expiré, il y a lieu de mettre en demeure les pouvoirs publics d'exiger sans retard l'exécution intégrale desdites promesses, les déclarant dès et déjà responsables des conséquences qui peuvent résulter de cette trahison à la parole donnée ;

» Considérant, d'autre part, qu'aux élections législatives d'octobre 1885, les journaux radicaux socialistes, dans leur manifeste électoral : ont affirmé que « quiconque n'était point socialiste n'était point républicain » :

« Que, d'ailleurs, leur programme comporte la « révision des contrats ayant aliéné la propriété publique »;

» Que, par suite, en présence des événements de Decazeville, ils ne peuvent garder une attitude expectante et qu'il leur faut se prononcer nettement pour les mineurs contre la Compagnie :

» Les citoyens réunis, ce 3 mars 1886, salle Rivoli, demandent aux journaux : le *Radical*, le *Rappel*, la *Justice*, le *Petit Parisien*, la *République radicale*, la *Nation*, l'*Electeur libre* et la *Lanterne*, d'ouvrir, sans retard, une souscription en faveur des mineurs de Decazeville, ainsi que l'ont déjà fait les journaux le *Cri du Peuple*, l'*Intransigeant*, le *Prolétariat* et le *Socialiste* ;

» En outre, ils font appel à tous les Conseils municipaux de France, les invitant à voter d'urgence une subvention, selon les ressources de leur commune, afin d'aider les mineurs de Decazeville dans la lutte légitime qu'ils soutiennent contre leurs spoliateurs capitalistes ;

« Et aussi à toute la presse républicaine de France, pour qu'elle prête son concours, par l'ouverture de souscriptions publiques, à cette grande manifestation de solidarité républicaine et socialiste.

» *Note.* — La commission devra visiter les propriétaires et les directeurs des journaux sus-désignés et rendre compte, à bref délai, de ses démarches en république. »

Un démenti

On lit dans le *Moniteur universel* : « La compagnie des houillères de l'Aveyron nous informe qu'elle a reçu une dépêche de Decazeville, en date d'hier, 3 mars, 1 h. 47, qui constate, contrairement à des informations de date antérieure, que la grève ne s'est pas étendue à Firmy et que le travail y continue, comme la veille, à la forge et aux ateliers. »

L'appel au crime

Le *Cri du Peuple* a ouvert une souscription « pour la lutte ». Voici un échantillon des mentions qui figurent dans la liste :

« Huit terrassiers socialistes révolutionnaires et leur cantinière travaillant au cimetière de Bagneux, désireux de voir watriner Blazy. . 1.50

» Un groupe de mécaniciens de la rue Oberkampf engagé les ouvriers de la corporation à envoyer leur obole aux vaillants justiciers de Decazeville. 31.65

» Un qui voudrait que les exploiteurs n'eussent qu'une tête pour pouvoir les watriner d'un seul coup 0.30

» Un futur casseur de gueules de rentiers et de Watrins. 0.20

» Des Etats qui voudraient que leurs frères de Decazeville vinssent faire un tour rue Grange, à Saint-Ouen 1

» Un dynamitard 0.25

» Un forgeron qui voudrait marteler les watrins et consorts 0.30

» Et ainsi de suite. »

DISCOURS

DE

M. LE COMTE ALBERT DE MUN

A LA

Banquet des Cercles catholiques d'ouvriers

Voici la suite de l'éloquent discours prononcé par M. le comte Albert de Mun au banquet de l'œuvre des Cercles, le 21 février :

Je prétends que l'ancien régime, le régime qui s'écroule et qui meurt, c'est celui qui, déjà vieux avant d'avoir vécu, s'est fondé il y a cent ans sur des promesses d'affranchissement et de justice, et qui n'a donné au peuple que la plus profonde des illusions et la plus amère des déceptions. (Nouveaux applaudissements.) Voilà ce qui est mort, voilà la demeure dont chacun commence à s'enfuir, parce qu'on sent que la ruine est proche. Ah! je voudrais être assez fort pour me faire entendre de tous mes amis, de tous ceux qui combattent vaillamment pour la cause conservatrice, et leur crier que l'heure des vieilles politiques est passée (Très bien; très bien!) qu'à notre temps il faut une politique nouvelle, une politique chrétienne et populaire, qu'il faut aller droit au peuple, au peuple qui souffre, et lui dire : on te trompe depuis un siècle.

Tu avais des besoins à satisfaire, tu avais des droits à réclamer, des revendications légitimes à faire entendre ? Qu'a-t-on fait pour toi ? Où est la satisfaction de tes besoins ? Où est l'exercice de tes droits ? Pour t'affranchir on a renversé tous les appuis qui protégeaient ta faiblesse ; pour te délivrer des abus on a détruit toutes les institutions qui abritaient ton indépendance, et, t'ayant proclamé roi, on t'a rendu plus esclave de ta royauté que tu ne l'étais de tes maîtres quelques années plus tôt ! (Vifs applaudissements.) Messieurs, j'en ai la conviction profonde ; l'avenir est là, dans la réparation de l'injustice révolutionnaire par la garantie des droits populaires, et c'est l'union étroite de la famille professionnelle, c'est l'alliance intime de tous ceux qui ont à cœur le relèvement du pays, qui pourra seule trouver dans la loi divine et dans les institutions chrétiennes le secret de cette œuvre de régénération. (Bravos et applaudissements.)

Ah! c'est qu'en effet il est temps de le dire, d'où vient l'impuissance de ce siècle ? Il y a cent ans, deux chemins s'ouvraient devant la société malade : l'un, illuminé par l'inmuable flambeau de l'Eglise, jalonné par la tradition nationale, pouvait la conduire sans secousse violente à la réforme des mœurs et des institutions : l'autre, éclairé par la lueur trompeuse de la philosophie, trace parmi les ruines sur la table rase du passé, devait l'entraîner à la révolution. (Applaudissements.)

Le malheur, à jamais déplorable, de notre temps, la grande fatalité de notre histoire, c'est que la France, placée au point de séparation de ces deux routes, ayant un jour à choisir pour se sauver elle-même, entre la grande voie chrétienne où elle avait trouvé sa gloire et son honneur, et le sentier rationaliste ouvert devant son orgueil par les philosophes, c'est que la France, aveuglée, s'est jetée dans ce sentier, se détournant, pour tout un siècle, de la vérité et du repos. (Applaudissements). Voilà l'erreur de notre âge, et ce sont les travailleurs de tous les métiers, ce sont les ouvriers, c'est le peuple entier qui en est la grande, la première victime. Le gouvernement de la République vient de fonder à la Sorbonne une chaire d'histoire de la Révolution! Messieurs, nous n'avons ni les chaires officielles, ni le budget de l'Etat : mais notre devoir est d'opposer à l'enseignement qui se prépare la propagande de la vérité, pour faire, nous aussi, cette histoire de la Révolution pour apprendre au peuple à la connaître et lui dire ce qu'elle a fait pour lui.

Le peuple! ah! la Révolution l'a frappé plus rudement qu'aucune autre classe de la nation : les archives et la statistique ont livré leurs secrets : les chiffres ont éclaté au grand jour, et dans la longue liste des victimes de la Terreur le nombre des ouvriers, des paysans, des artisans de toute profession, le nombre des enfants du peuple qu'à deux pas d'ici, on traînait à l'échafaud, a paru tout à coup, aux regards de notre génération, de beaucoup plus grand que celui des nobles et des prêtres. (C'est vrai ! Applaudissements.) Eh ! pourquoi donc la Révolution immolait-elle ces enfants du peuple ? pourquoi faisait-elle tomber les têtes des vieux gardes des métiers et des syndics des corporations ? Pourquoi, si ce n'est parce que, au rebours des préjugés de l'histoire, elle trouvait dans les âmes populaires une sourde, mais profonde résistance ? (Vifs applaudissements.)

Car ce n'est pas dans la poitrine des héros de Santerre qu'il faut aller chercher le cœur du peuple et en surprendre les battements, mais dans l'âme de toute cette population des campagnes et des villes qui n'a pas eu, pour se faire un nom, l'éclat des généreuses révoltes de la Vendée et qui, cependant, répandue sur toute la France, pleurait ses autels profanés et cachait dans l'ombre des caves ou dans le mystère des bois ses prêtres proscrits et les restes de son culte persécuté ! (Mouvement. — Bravos et applaudissements.)

Le peuple, avec son admirable instinct, sentait bien qu'en le séparant violemment de l'Eglise catholique, on l'arrachait des bras de sa mère. Pendant de longs siècles, l'Eglise avait été la gardienne de son indépendance et de sa liberté; elle l'avait garanti des abus de la force et des hasards de la vie; elle avait protégé son foyer, gardé sa dignité, l'honneur de sa famille, l'âme de ses enfants.

La Révolution lui a ravi son antique sauvegarde : elle l'a laissé seul et désarmé, défendu par la vanité des droits de l'homme, dans une société livrée à toutes ses passions et à tous ses intérêts. Voilà son premier crime. Le second, c'est la destruction radicale et subite des vieilles institutions qui faisaient de l'homme, au lieu d'un individu isolé, le membre d'un corps organisé, pourvu de ses droits et capable de faire entendre sa voix. Dites-moi, messieurs, où l'on entend aujourd'hui la voix de l'ouvrier ? On entend aux jours d'émeutes le hurlement des foules ameutées et trompées : on entend, dans les congrès, la prédication des docteurs socialistes : mais l'ouvrier, le véritable ouvrier, l'homme de labeur et de bon sens, où l'a-t-on vu, où a-t-il pu se montrer et se faire entendre ? On voit dans les assemblées des représentants du peuple : mais d'où tiennent-ils leur titre, et quels sont les intérêts, quels sont les droits et les besoins qu'ils représentent ? (Applaudissements). Quel est le corps professionnel qui leur a donné des pouvoirs ? Nommez-moi un homme qui siège dans une assemblée publique et qui ait le droit de dire : j'ai été envoyé ici par le corps organisé d'une profession, pour parler au nom des ouvriers.

Une voix. Nous, monsieur de Mun !

M. le comte Albert de Mun. Vous dites que j'en ai le droit! mais non, pas plus qu'un autre, de le voudrais de tout mon cœur, et cela sera, quand vous aurez des corporations qui admettront, comme certaines corporations de l'Angleterre, des membres protecteurs, appelés à servir de trait d'union entre les maîtres et les ouvriers, et chargés par les uns et les autres de parler en leur nom et de défendre leurs intérêts. (Bravos et applaudissements prolongés.) Jusque-là, je puis mettre à le faire toute ma bonne volonté; d'autres le font comme moi : mais le droit, j'entends le droit légal et reconnu, nous ne l'avons pas, parce que la constitution sociale que la Révolution donne à notre pays a eu pour premier effet de détruire les corps d'artisans, et de réduire le peuple à l'état de poussière jetée sur le sol du pays, où elle est livrée à tous les hasards du travail. (Applaudissements.) Voilà votre situation.

Je ne fais le procès d'aucun gouvernement. Eh, mon Dieu ! les gouvernements, ils ont tous passé, apportant chacun avec eux une satisfaction passagère un enthousiasme d'un jour, mais tous frappés au cœur du mal de la Révolution : la gloire, d'abord, l'enivrement de la victoire : puis le droit restauré et le vieux trône relevé dans un incomparable prestige; après cela, un trône nouveau soutenu par une bourgeoisie puissante, et l'accord d'un moment entre la révolte et l'autorité, mais la révolte toujours prête et tout à coup éclatant dans un bouleversement inattendu qui soulève encore, et pour un jour, le peuple trompé ; et puis l'ordre rétabli par la force et la gloire renaissant avec le prodigieux essor de la prospérité matérielle, l'alliance du pouvoir de la démocratie saluée comme l'heureuse solution du grand débat séculaire, et bientôt, cependant, la chute, les désastres et ce gouffre ouvert soudain par la guerre de 1870, au fond duquel la Commune sanglante agite ses colères et qui laisse voir dans l'âme du peuple une plaie creusée par ce siècle d'illusions, une plaie si profonde que c'est de toutes parts un cri universel : « Cela ne peut pas durer ! il faut, à tout prix, sortir d'un pareil état social ! » (Bravos et vifs applaudissements.)

Et alors, depuis ces quinze années dont l'histoire ne peut pas se faire encore, mais dont l'impuissance frappe déjà tous les yeux, impuissance pour le bien, impuissance pour la gloire, impuissance pour les réformes fécondes, impuissance partout, dernier mot d'un siècle agité par tant d'efforts, tant de luttes et tant d'espérances. Voilà où nous en sommes, et, aujourd'hui comme il y a cent ans, il y a un grand cri vers la justice. (Applaudissements.) Justice pour le peuple désorganisé qui souffre de son isolement et qui demande un appui pour sa faiblesse. Mais ce n'est plus le cri de l'enthousiasme et de l'espérance, le cri des âmes généreuses et des grandes passions ! c'est la clameur de la haine et de la vengeance ! c'est la plainte furieuse des âmes désabusées par les longues déceptions : C'est le cri du socialisme enfin, qui s'élève du sein de la vieille Europe comme une menace dernière, réclamant avec la logique impitoyable de la Révolution, les promesses de la première heure et le triomphe définitif de l'homme, souverain dans son orgueil, affranchi de toute loi divine et morale. (Applaudissements).

Eh bien ! messieurs, mes amis, patrons, industriels, ouvriers, hommes publics, qui que nous soyons, je vous le demande : est-ce que nous laisserons se renouveler la cruelle erreur du siècle dernier? Non! non ! Est-ce que nous laisserons, pour la seconde fois à cette heure critique de notre histoire, à cette heure qui rappelle si clairement celle dont le centenaire s'approche, est-ce que nous laisserons de nouveau, l'égoïsme et la haine creuser un fosse qui ne pourrait être comblé que par la ruine et par le sang. Non ! non ?

Est-ce que nous laisserons une fois de plus le peuple livré aux conseils perfides ou abandonné à lui-même, ou bien est-ce qu'instruits par l'histoire du passé, songeant à ce qu'auraient pu faire, il y a cent ans, des chrétiens dignes de ce nom, soutenus par une foi vive et une jeunesse ardente qui, lignes pour le bien de la patrie, seraient venus se jeter entre les grands et les petits pour les reconcilier au nom de Jésus-Christ, est-ce qu'à notre tour nous ne nous lèverons pas, la croix à la main, l'amour et le désintéressement dans le cœur, pour crier à ce malheureux peuple : « C'est assez ! oui, il y a un mal social profond; oui, il y a des souffrances que nous connaissons, parce que nous avons mis la main sur ton cœur; oui, il y a des réformes nécessaires, des revendications à satisfaire, des droits à reconnaître; mais il n'y qu'une puissance capable d'entreprendre cette œuvre de salut, il n'y a qu'une puissance capable de donner à tous la paix et la justice ! c'est l'Eglise catholique ! » (Vifs applaudissements.)

AU PALAIS-BOURBON

FAUX BRUITS

Paris, 3 mars. — On faisait circuler aujourd'hui dans les couloirs de la Chambre des racontars au sujet de décisions qui auraient été prises dans une réunion tenue ce matin par un certain nombre de députés conservateurs chez M. Lambert de Sainte-Croix.

Ces racontars seront accueillis et reproduits par un certain nombre de journaux. Nous sommes autorisés à opposer à ces bruits le démenti le plus categorique.

Ceux relatifs à un ou des manifestes signés par tous les princes d'Orléans ou M. le comte de Paris seul, sont tout aussi fondés. Dans la réunion tenue ce matin, il a été décidé que le secret le plus absolu serait gardé sur la délibération. L'union des Droites, qui a tenu ce soir une séance au sujet des projets d'expulsion, a pris une décision analogue.

LA QUESTION DES PRINCES

Deux groupes de gauche se sont, comme l'union des droites, occupés de la question d'expulsion des princes. A l'union des gauches, M. Duché a maintenu que sa proposition était justifiée par le danger que la présence des princes faisait courir à la République. MM. Raynal et Duvaux se sont prononcés contre l'expulsion immédiate.

La gauche, après une assez longue discussion, a maintenu sa précédente décision en faveur de la proposition directe. Si elle est repoussée, ses membres voteront la proposition Rivet, mais sur cette dernière ils sont très divisés.

L'UNION CONSERVATRICE

L'union conservatrice, sous la présidence de M. le baron de Mackau, a tenu aujourd'hui une très longue séance. La réunion a examiné les différentes hypothèses de la discussion de demain, l'ordre de la discussion et la conduite qu'il convient de tenir. MM. de Cassagnac, Lefèvre-Pontalis, Jolibois, de la Ferronnays, Cazenave de Pradines, de St-Martin, de Soland ont successivement la parole.

Les droites ont déclaré tout d'abord que dans la question d'expulsion des princes, elles entendaient laisser de côté toutes questions de personnes princières et se préoccuper avant tout des intérêts supérieurs de la France, de la dignité du Parlement et de l'avenir du pays.

Il a été reconnu que les questions pouvaient être soulevées dans un ordre différent et de manières diverses — Aussi, pour éviter tout malentendu, les droites ont-elles délégué à leurs trois présidents le soin de décider, suivant les circonstances, l'attitude qui serait prise demain devant le Parlement.

LA RÉFORME DE L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

La commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt a décidé de commencer ses travaux par la péréquation en prenant pour base le principe de l'impôt de quotité substitué à l'impôt de répartition. M. de Soubeyran a demandé que l'augmentation du produit de l'impôt fut consacrée au dégrèvement de l'impôt foncier.

La question sera ultérieurement examiné.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

INDUSTRIE DE LA LAINE EN TOSCANE

Florence... Après avoir donné pendant trois siècles, des résultats sans analogues, l'industrie de la laine en Toscane tend de plus à disparaître. On pourrait même dire qu'elle a disparu, tant les procédés de la fabrication actuelle diffèrent des anciens procédés.

Ce n'est pas que tous les moyens n'aient été mis en œuvre pour arrêter sa fatale décroissance : on a tout tenté; mais inutilement. Les quelques fabricants restés à la tâche ont transporté leurs ateliers dans une localité du nom de Prato, située à peu de distance de Florence.

Prato est le centre d'une population de 35,000 âmes environ, intelligente et active, consacrée en partie à la manufacture des lainages.

Placée dans une vallée qui lui fournit par ses cours d'eau des ressources importantes, cette ville possède 84 fabriques disposant d'une force motrice de 730 chevaux à peu près, d'un personnel de 1.500 ouvriers, de 21.575 broches et de 565 métiers à tisser, dont 138 mis par la force hydraulique.

La production, depuis 1875, avait suivi une marche lente mais progressive. A partir de 1879, elle s'accrut et acquit, dans le cours de trois années, assez d'importance pour faire conjecturer le plus prospère avenir.

Malheureusement, ce progrès n'était qu'accidentel, comme cela résulte du relevé suivant de la valeur des laines manufacturées pendant les dix dernières années.

1875. . .	1.300.000 francs
1876. . .	1.500.000
1877. . .	5.900.000
1878. . .	5.000.000
1879. . .	6.000.000
1880. . .	7.000.000
1881. . .	8.300.000
1882. . .	5.000.000
1883. . .	1.800.000
1884. . .	5.900.000

Le chiffre le plus élevé des filés et des tissus appartient à la campagne de 1881 :

	kilogr.	francs
Laines filées . .	250.000	500.000
Laines tissées. .	1.951.000	7.800.000
Totaux . .	2.201.000	8.300.000

La filature et le tissage de ces quantités ont été effectués par le personnel ci-après :

Hommes (gagnant 1 franc à 1 fr. 25 cent).	2.516
Femmes (gagnant 70 cent. à 1 franc)	650
Enfants (gagnant 40 à 60 c)	1.300
	4.466 ouvriers.

formant le huitième de la population, et salariés au prix moyen de 72 centimes par jour.

Les laines de provenances toscanes sont ordinaires, courtes et d'une valeur moyenne de 1 fr. 60 le kilo.

Les 2.201.000 kilogr. ci-dessus ont donc coûté 3.526.500 fr.

Le prix de la main-d'œuvre des 4.166 ouvriers, travaillant pendant 52 semaines à raison d'un salaire moyen de 72 centimes par tête et par journée, s'est élevé à 1.003.242 fr. 24 c., ce qui porte le prix d'achat et de fabrication réunis à 4.529.642 fr. 24 environ ou 2 fr. 05 par kilogr.

Ces laines se sont vendues, les filés, 2 fr. ; les tissées, 4 fr. le kilog.

250.000 kil. des premières ont donc produit 500.000 francs, et 1.954.000 kilogram-